

➤ **Nouvelle loi sur l'accueil préscolaire aux incidences incertaines**

➤ **Dénonciation de la CCT Intercommunale pour le personnel de la petite enfance**

➤ **La FIPEGS et les communes suburbaines veulent imposer une régression des droits des employé-e-s**

**CCT dénoncée pour la fin 2019**

A la fin juin, la fédération des institutions petite enfance genevoises suburbaines (FIPEGS) a adressé un courrier aux syndicats et associations professionnelles leur annonçant la dénonciation intégrale de la convention collective de travail Intercommunale (CCT) pour la fin de l'année. Cette décision a choqué les organisations du personnel, puisque nous étions en cours de discussion pour des amendements d'un commun accord dans le cadre de la commission paritaire de la CCT. Cette CCT couvre actuellement les conditions de travail de 28 institutions, réparties sur les communes de Carouge, Onex, Plan-les-Ouates, Satigny, Confignon, Anières, Thônex, Meyrin, Veyrier, Troinex, Bardonnex et Grand-Saconnex.

**Des reculs systématiques et des inégalités de traitement**

Outre des corrections de formes sans grande importance, la FIPEGS prévoit de graves atteintes aux droits existants du personnel. Elle exige par exemple :

- que les licenciements puissent être donnés en main propre sans lettre recommandée,
- de diminuer le temps à disposition pour la recherche d'emplois,
- d'augmenter le temps de travail hebdomadaire à 42,5 heures en cas de pénurie de personnel (ce qui est déjà le cas aujourd'hui des éducatrices de l'enfant !),

- de baisser de 50% à 25% la majoration salariale des 60 premières heures supplémentaires,
- de ne plus compenser les congés spéciaux si ceux-ci tombent pendant une période de vacances,
- de répercuter les indexations négatives sur les revenus,
- de baisser la prime d'ancienneté,
- de supprimer la prime de naissance actuellement de 500.- francs,
- de péjorer les conditions d'une VAE,
- de supprimer la progression des annuités si la commune subventionnante le décide pour le personnel municipal.

Certaines de ces mesures reviendraient à instaurer dans une même CCT une inégalité de traitement selon la commune ou la fonction occupée.

**Les stagiaires et les apprenti-e-s dans les normes d'encadrement des enfants**

Actuellement, les aides sont engagé-e-s par les institutions pour un an de pratique professionnelle, préalable obligatoire, avant leur inscription à l'Ecole supérieure des éducatrices de l'enfant. La FIPEGS réclame aussi la disparition du statut des aides dans la CCT pour les transformer en stagiaires faiblement indemnisé-e-s. A ce jour, les apprenti-e-s et les stagiaires ne font logiquement pas parties des normes d'encadrement puisque ce sont des personnes en formation. Cette opération ne serait pas

intéressante financièrement puisque les aides devraient être remplacé-e-s par des auxiliaires éducateurs-trices ou des ASE. Qu'à cela ne tienne ! L'Association des communes genevoises (ACG) et l'a FIPEGS mènent une offensive auprès du Département de l'instruction publique pour faire changer les normes d'encadrement afin d'y inclure les stagiaires et les apprenti-e-s.

### **Cahier de revendications de la grève féministe totalement ignoré**

La grève des femmes\*/féministe du 14 juin 2019 a fortement mobilisé le personnel de la petite enfance. Malgré le cahier de revendications déposé auprès de la FIPEGS, la fédération patronale a totalement ignoré ces demandes dans les modifications du texte envisagé. Seul le principe de la protection de la personnalité a été intégré, mais en laissant à chaque employeur la faculté de déterminer sa solution. Les organisations du personnel avaient pourtant proposé une solution mutualisée et harmonisée. Les positions patronales vont dans le sens inverse d'une meilleure reconnaissance de ces métiers féminisés à 90%.

### **Des usages professionnels bafoués**

Les usages professionnels de la petite enfance sont enfin entrés en vigueur en 2018. Ils reflètent les conditions minimales de travail et de prestations sociales en usage dans le canton de Genève qui doivent être respectées par tous les employeurs et toutes les catégories d'employé-e-s. Les structures d'accueil de la petite enfance ont jusqu'au 31 décembre 2019 pour s'y conformer. Or, force est de constater que les positions de la FIPEGS ne sont pas conformes aux usages professionnels (échelle de traitement, salaire des aides, durée hebdomadaire du travail, compensation des heures supplémentaires, etc.). Mieux, elle menace aussi de n'appliquer que ceux-ci si nous ne trouvons pas un accord d'ici là. Une drôle de façon d'envisager le partenariat social.

### **Une nouvelle loi sur l'accueil préscolaire et un nouveau règlement d'application à venir**

Le Grand Conseil vient d'adopter une loi qui remplacera la loi J 6 29 en vigueur. Elle déterminera, probablement dès le 1<sup>er</sup> janvier

2020, les nouvelles règles du jeu dans ce secteur. Un règlement d'application devra aussi être adopté par la conseillère d'Etat en charge du département de l'instruction publique, qui pourrait nous réserver des surprises. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les pressions que cherchent à exercer l'ACG et la FIPEGS sur Mme Anne Emery-Torracinta, concernant le changement des normes d'encadrement. Rappelons que nous avons gagné en votation populaire le référendum contre la dégradation des normes d'encadrement des enfants. Nous continuerons à nous battre pour préserver la qualité de l'accueil des enfants et des conditions de formation des stagiaires et des apprenti-e-s.

La nouvelle « loi sur l'accueil préscolaire » instaure par ailleurs une Fondation. Elle gèrera les nouvelles subventions en provenance de l'Etat (environ 6,8 millions de francs) et des employeurs du canton (environ 20 millions de francs), dans le but de financer le fonctionnement des institutions et des mesures en faveur des enfants avec des besoins spécifiques. Face aux 4000 places de crèche manquantes, ces sommes semblent bien insuffisantes. Cette loi va aussi changer les obligations des structures d'accueil en matière de conditions de travail.

### **Le personnel du secteur de la petite enfance ne se laissera pas faire et restera mobilisé**

Les syndicats SIT et SSP, ainsi que les associations professionnelles AGEDE et ACIPEG rencontrent la FIPEGS le 19 septembre 2019. Une séance d'explications s'impose. Nous remettrons, en temps voulu, nos propres revendications pour modifier le texte de la CCT. Compte tenu du processus démocratique nécessaire à respecter dans nos organisations, cela prendra un peu plus de temps.

**Merci d'afficher cette communication sur les panneaux et de la distribuer à vos collègues**